

ABONNEMENTS.

ÉDITION DE TROIS FOIS LA SEMAINE.—Canada, 12 AN, TROIS PIASTRES; SIX ANS, UNE PIASTRE ET DEMI; UN AN, QUATRE PIASTRES; SIX MOIS, DEUX PIASTRES.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Toutes Lettres, etc., doivent être adressées à CAMILLE LUSSIER, Editeur-Propriétaire.

ANNONCES.

Première insertion, 5 cents par ligne pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne.

GRÉS DE PUBLICATION.

Édition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi et Samedi, hebdomadaire, de chaque semaine.

Édition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascade, coin de la rue St. Hyacinthe.

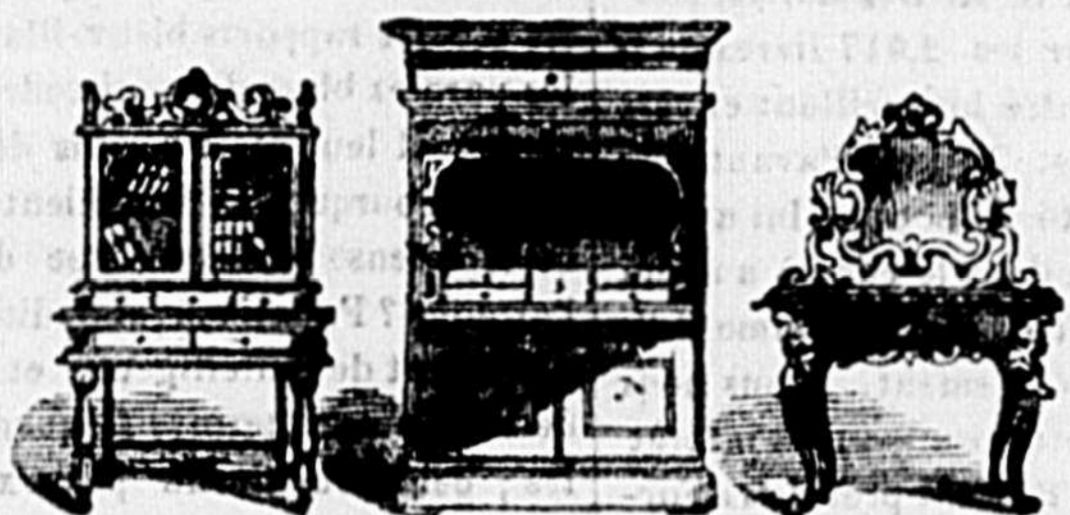
Vol. 15

Édition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 9 Mars 1867.

No 5

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

No. 427, RUE NOTRE-DAME, No. 427, RUE NOTRE-DAME. Récollets, Montréal.

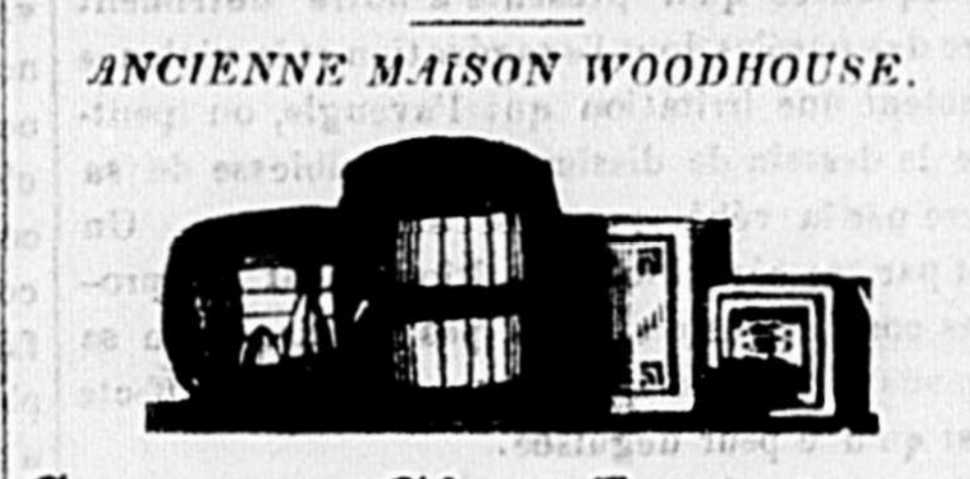


Le Soussigné a en mains une superbe collection de MEUBLES qui, pour le beau fini, l'élégance et la solidité, surpassent tout ce qu'il y a en ce genre à Montréal.

Montréal, 15 Juin 1866.—1a.—47.

CHS. E. PARISEAU.

HENRI BARBEAU MARCHAND DE VINS ET LIQUEURS.



Cognac, Gin, Jamaïque, VINS SHERRY, PORT, D'ESPAGNE ET POUR LA MESSE.

Epiceries de première qualité

M. BARBEAU recommande ses Vins et Cognacs au public, surtout à l'approche d'une épidémie comme le CHOLERA.

LA REINE, recommandée par MM. Moison, John Young, H. Thomas, Thos. Kay, David Torrance, et l'hon. James Ferrier, M.C.S., de Montréal.

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1866.

SYROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY

Pour toute espèce de Toux, Rhumes, Asthmes, Coqueluches, Consommation et Vomissement de Sang de pommone est le meilleur préservatif qui soit encore connu.

Montréal, janvier 1867.

Cette lettre a pour but de reconnaître: 1o Que Messire Charles Lenoir, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collège de Montréal, était, il y a trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle, tel que son état de santé était regardé par tous comme très alarmant.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

Mon cher Docteur, Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années bassées, Mme Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me faisait craindre pour ses jours.

FEUILLETON. MONTAGNARD

LES DEUX REPUBLIQUES SECONDE PARTIE.—1848.

XVIII. Suite.

—Oh!... murmura-t-il en tendant vers l'Italien ses deux bras qui retombèrent presque aussitôt. Sauvez-la... elle la tuera! vous la sauvez?... vous... ah!... si M. Vancelay... qu'elle perde!...

—Madelaine... n'oubliez pas... ce que je t'ai... dit... M. Arthur... ah!... ah!... Mad... je... ah!...

—M. Vancelay entra. Dominique tourna vers lui ses yeux dont les regards étaient déjà voilés par la mort.

—Mon Dieu! dit le vieillard, n'y a-t-il plus d'espoir?

—Accomp, fit Marini en secouant la tête. Dominique voulut parler; mais les paroles s'éteignirent sur ses lèvres qui se remuèrent faiblement; il ouvrit de grands yeux, se souleva convulsivement, puis, sans qu'il s'en aperçût, un cri ou un gémissement, ses yeux se fermèrent et sa tête retomba sur son oreiller pour ne plus se relever.

—Mort!... murmura Marini d'une voix sourde.

—Mort!... s'écria Madeline en cachant sa tête dans les draps ensanglantés du lit.

—Pauvre Dominique! dit M. Vancelay; mais c'est un crime atroce!

—M. Vancelay s'était approché et avait posé une de ses mains sur la tête de Madeline.

—L'autre enfant!... dit-il, pauvre enfant!...

—Oh! oui, pauvre enfant!... répéta Marini avec un air de touchante compassion.

—Il faut, reprit M. Vancelay, l'arracher à cette scène horrible.

—Et se penchant vers la pauvre fille toujours agenouillée:

—Madelaine, mon enfant, c'est moi M. Vancelay.

—Au nom de M. Vancelay, la jeune fille releva soudainement la tête et tendit ses deux bras au vieillard.

—Jamais la profonde désolation d'un cœur n'avait marqué plus cruellement son empreinte sur un visage.

—Ne restez pas ici, pauvre fille, venez chez nous; nous pleurerons et nous souffrirons ensemble.

—Madelaine se leva sans répondre et resta un instant immobile et debout devant ce lit mortuaire; plus une larme ne coulait de ses yeux, plus un sanglot ne criait dans sa poitrine.

—Elle joignit ses mains. Madeline pria. Puis elle se pencha sur le lit, souleva le drap, contempla une dernière fois ce visage que la mort avait glacé, y déposa silencieusement un dernier baiser, et laissa retomber le drap.

—Me voici, M. Vancelay, dit-elle. Marini s'approcha d'elle, et lui prenant la main:

—Pauvre fille, lui dit-il, le hasard seul m'a conduit ici pour apposer à un mourant des secours, hélas! bien inutiles, mais je n'oublie pas que votre pauvre père m'a dit en me tendant ses bras: «Sauvez-la!...» Un danger vous menace donc?... Il faut fur ce danger; disposez de moi... si je puis.

—Merci, monsieur, répondit Madeline. L'Italien s'approcha d'elle plus près encore.

—Deux mots, lui dit-il, Madeline le regarda avec étonnement mais le visage de Marini n'exprimait que la bonté la plus paternelle, et la compassion la plus grande. Seulement, quand la jeune fille le regarda, l'Italien mit sa main devant sa bouche pour lui recommander le silence.

Le portier se trouvait en ce moment, à sa manière, à M. Vancelay cet horrible événement, et déjà le brave homme y joignait des détails qu'il était loin de connaître par lui-même.

—Marini vit d'un coup d'œil rapide que l'instant était favorable.

—Pardonnez-moi, dit-il à voix basse, de vous parler ainsi... Accourez en la vive sympathie que me fait éprouver pour vous un si cruel événement; il y a derrière cette mort quelque terrible secret, peut-être... Tout à l'heure j'ai entendu votre pauvre père vous recommander le silence; prenez bien garde... un seul mot prononcé pourrait, je le crains, attirer sur vous de terribles vengeances.

Oh! monsieur, à personne!

—Sur votre vie, le silence le plus absolu, quand à présent du moins, plus tard vous pourrez sans danger... mais jusque là, croyez-en ma vieille expérience.

—Madelaine ne répondit pas, mais elle murmura en se cachant le visage dans ses mains; —Seule maintenant... seule sur la terre que m'importe qu'ils me tuent?

—Pauvre petite, dit Marini. M. Vancelay s'était avancé; il prit Madeline doucement par les deux bras et l'entraîna hors de la chambre funèbre.

—L'Italien descendit. Au moment où M. Vancelay entra chez lui, il ôta son chapeau et le salua silencieusement. Puis, après avoir fait un pas, il fut comme frappé d'une idée subite.

—Monsieur, dit-il ce malheur, si grand, si imprévu, m'épouvante pour cette enfant, surtout si j'y joins quelques paroles échappées à ce pauvre homme mourant.

—Il a parlé?... —Des mots entrecoupés; mais nous autres, monsieur, habitués par notre triste profession à avoir souvent ces dernières heures de la vie, nous comprenons souvent plus et mieux que d'autres; car la pensée d'un mourant, et cela même est étrange, suit toujours la même marche; il y revient sans cesse, chaque fois que la vie, prête à s'échapper, trouve en lui un éclair. Eh bien! je vous le répète, j'ai peur...

—Vous croyez, monsieur? —Mon Dieu!... ce brave homme n'avait évidemment pas d'ennemis; ce n'est pas un crime isolé. Écoutez, mes pressentiments sont faux peut-être, mais si vous m'en croyez, vous ne laisserez pas cette jeune fille passer ici la nuit. Dans un hôtel, elle serait plus en sûreté pour le moment; d'ailleurs, cela l'éloignerait de cette maison où est étendu le cadavre assassiné de son père.

—Marini prononça ces derniers mots avec une expression telle que M. Vancelay en tressaillit.

—Vous avez raison, dit-il, si près de la chambre où son père... c'est affreux!

—Pardonnez-moi, monsieur, reprit aussitôt Marini, si étranger comme je le suis je ne permets toutes ces observations; mais je ne saurais vous dire quelle vive sympathie j'éprouve pour cette jeune fille. Et puis, ajouta-t-il avec un triste sourire, les cheveux blancs ornent l'expérience, vous le savez.

—M. Vancelay, appuyé contre le pan de sa porte, réfléchissait profondément. Ce sang répandu, cet assassinat sur un vieillard, remontaient son esprit à ces temps sinistres où tant de sang coulait, sans qu'on s'acquittât de quelle poignée ce sang était sorti, ou quelle main l'avait répandu. Le bras du meurtrier ne pouvait avoir été poussé ni par la cupidité, ni par la vengeance; le flot de pensées lugubres qui traversa le cerveau du vieillard l'accabla comme édit fait une douleur soudaine, imprévue. Il resta quelque temps silencieux, plongé dans ces affreux souvenirs qui lui rendaient toutes ses douleurs d'autrefois.

—Pardonnez-moi, dit-il d'une voix triste et lente d'être resté si longtemps sans vous répondre, mais vos paroles ont remué en moi de cruels souvenirs. Oui... vous avez peut-être raison, il faut tout craindre; tout redouter... Plus je cherche dans ma tête les raisons de ce crime, et plus mes pensées se perdent; les assassins n'ont pas même cherché à le voler. Éloigner cette enfant d'ici, ce serait le plus sûr; mais à cette heure de la nuit... où trouver...?

—Les hôtels ne sont pas rares dans ce quartier; et demain, plus à votre aise, vous pourrez aviser.

—Entrez dans cette pièce, monsieur, interrompit Vancelay, je vais essayer de décider Madeline à quitter cette maison.

—Marini entra.

—M. Vancelay passa dans l'autre pièce, et trouva Madeline agenouillée et priant.

—Marini colla son oreille contre la porte entrouverte pour entendre tout ce qui pourrait se dire entre M. Vancelay et la jeune fille.

—Le vieillard la releva doucement, et se rendant sur sa poitrine cette tête tout en pleurs: —Je suis seul aussi dans dans ce monde, lui dit-il; Madeline, tu seras ma fille.

—Madelaine, sans répondre, leva les yeux sur M. Vancelay; mais il y avait tant de reconnaissance dans ce regard que toute parole en eût été inutile.

—Mon enfant, ajouta le vieillard, la résignation aux douleurs que le ciel nous envoie est de tous les âges. Ton père, Madeline, était un digne et honnête homme, son âme est dans le ciel et veille sur toi.

—Seigneur, mon Dieu, murmura la jeune fille en joignant les mains, que votre volonté soit faite!...

—Entrez, dit Madeline, dit Vancelay; il ne faut pas que vous passiez cette nuit ici pour beaucoup de raisons.

—Quitter cette maison... quand non père est encore là-haut! dit Madeline dont les larmes redoublèrent.

—Il le faut, mon enfant, ce serait un triste et cruel spectacle pour vous. Et puis, jusqu'à ce qu'on ait découvert la cause cachée de ce crime affreux, vous serez plus en sûreté hors d'ici.

—Demain, dans la matinée, je viendrai, et nous passerons; ma pauvre enfant, de longues heures ensemble; la main d'un ami d'un père, essiera vos larmes; hélas! c'est la seule consolation que l'on puisse donner à

d'aussi grandes douleurs que la vôtre. Mais, croyez-moi, il est plus sûr, plus prudent que vous ne restiez pas ici. Ce brave docteur, que le hasard a amené, nous attend dans l'autre pièce; nous allons ensemble chercher un hôtel où tu seras bien, n'est-ce pas, ma fille?

—Je ferai ce que vous voudrez, dit Madeline, j'irai où vous me conduirez.

—Tout à coup, Madeline porta la main à son front, un sursaut subtil revenant à sa pensée, il se faisait jour à travers toutes les larmes qui débordaient de son cœur.

—M. Vancelay, dit-elle à voix basse en l'entraînant à l'autre bout de la chambre; en mourant... mon père m'a dit: «Les sociétés... M. Arthur... il est perdu!»

—Dans le même moment, Madeline vit par la porte entrouverte la figure de Marini.

—Arthur... Arthur... dit M. Vancelay, tais-toi... Madeline. Et il lui mit la main sur la bouche.

—Silence, lui dit-elle bien bas, nous ne sommes pas seuls.

—En effet, l'Italien, inquiet de ne plus entendre, s'était avancé vers la porte, mais Madeline avait parlé si bas qu'il n'avait pu saisir même le murmure de sa parole.

—M. Vancelay, qui s'était retourné, aperçut aussi Marini; mais celui-ci, tout en marchant, prenait paisiblement une prise de tabac dans une tabatière d'or.

—Nous nous faisons bien attendre, docteur, dit le vieillard; nous sommes à vous dans la minute.

—Je suis aux ordres de mademoiselle et aux vôtres, répliqua Marini.

—Quelques minutes après, tous trois descendaient l'escalier.

—Jacques, dit M. Vancelay au portier, je vais rentrer tout à l'heure.

—Oh! je ne me coucherai pas, M. Vancelay; des choses comme cela, ça vous ôte le sommeil.

—Le bon docteur conseilla à Vancelay de chercher autant que possible un hôtel un peu éloigné, et ils s'arrêtèrent, après avoir marché un quart d'heure environ, devant un hôtel garni rue Mazarine.

—Le coup si imprévu, si cruel qui avait frappé la pauvre Madeline avait épuisé ses forces; appuyée d'un côté sur le bras de M. Vancelay, de l'autre sur celui de Marini, elle marchait silencieusement, abîmée sous le poids de sa douleur.

—Ce ne fut pas chose facile de se faire entendre par le portier de l'hôtel, car il était près de trois heures du matin, et la rue Mazarine était peu habitée à des heures si tardives.

—Enfin on ouvrit la porte, et le portier de la maison conduisit Madeline à une chambre au second.

—Je dois nécessairement repasser par la rue des Postes pour rentrer chez moi, dit Marini; si vous le voulez, nous ferons route ensemble, monsieur.

—Avec grand plaisir, docteur, répondit M. Vancelay, nous causerons.

—Il embrassa bien Madeline, prononça d'être chez elle le lendemain de bon heure, et après avoir recommandé qu'on ne la laissât manquer de rien, il partit avec Marini.

—Lorsque la pauvre enfant fut seule, tout son désespoir déborda en larmes et en sanglots; et le jour commençait à paraître quand, épuisée par ses larmes et par ses souffrances, elle se laissa tomber tout habillée sur son lit.

—Arrivé rue des Postes, M. Vancelay renouela au docteur tous les remerciements que réclamait son obligeance et la sympathie si touchante qu'il avait montrés au malheur d'une étrangère.

—Pardonnez-moi, dit-il; si vous étiez assez bon pour me laisser votre adresse... Car peut-être aurons-nous besoin... —J'allais vous l'offrir, monsieur.

—Il chercha dans un petit portefeuille.

—Mon Dieu, monsieur, c'est une fatalité; je n'ai pas sur moi une carte: Le docteur Darby, rue Copeau, no 16. Avec un crayon Oh! ne vous fâchez pas cette peine, docteur, je vais l'écrire tout de suite. Le docteur Darby, rue Copeau no 16, n'est-ce pas?

—Parfaitement.

—Et Marini, après avoir salué M. Vancelay, continua son chemin dans la direction de la rue Copeau.

—Quand il fut seul, il se mit à réfléchir, car le temps pressait, et les événements s'étaient succédés avec une telle rapidité qu'il se voyait suivre sans même se demander où ils le conduiraient.

—Il n'y avait pas à en douter, Dominique avait tout révélé à Madeline, dès qu'elle serait seule avec M. Vancelay, devant évidemment, en lui racontant les derniers moments de son père, lui répéter ce qu'elle avait entendu.

La suite au prochain numéro.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOtte ET LANOTOT. AVOCATS. L'art de vivre de L. Tèche, ter. SCIENTIFIQUE LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON, AVOCATS. Rue Laframboise.

A. C. PAPINEAU. L. P. MORISON. St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGOISIE ET BACHAND. AVOCATS. Rue Girouard, St. Hyacinthe.

J. B. BOURGOIS. P. BACHAND. 1er Juin, 1862.

DAVID GIRARD. Avocat. Suivra toutes les Cours du District de Bedford. WATERLOO.—Juin, 1864.

P. S. LIPPÉ, AVOCAT. Rue Cascade, porte voisine de MM. H.R. Blanchard, coroner, et M. A. Kérouac, libraire. St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

MERCIER & SICOtte, AVOCATS. Ancien Bureau Deslauriers.—St. Hyacinthe. Suivront les Circons de Ste. Marie, Waterloo, Drummondville et D.enville.

HONORÉ MERCIER. J. Bte. SICOtte. St. Hyacinthe 5 déc. 1866.

D. G. MORISON. Notaire. Rue Desaulles, porte voisine de Félix Chagnon, marchand de Grain.—St. HYACINTHE. Décembre 1864.

Joseph Nault. Notaire Public, GREFFIER DES Juges DE PAIX. Agent d'assurance sur la vie.

BUREAU.—Coin des rues Girouard et St. Denis, vis-à-vis MM. Bourgois et Bachand avocats, St. Hyacinthe 18 Octobre. 1866.

HOTEL A ST. GESAIRE. M. FRANÇOIS CHABOT, tient maintenant l'PHOTEL d'ancien occupé par M. PIERRE GIGACULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ROYAL VICTORIA HOTEL. HUBERT PIGUE, PROPRIÉTAIRE. SOREL. C. E. Sorel, 12 Mars, 1866.

MOULINS A BATTRE! NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALFOUX, FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Vins de la Batterie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades, ST. HYACINTHE.

Moulin du Rapide-Plat.

M. Louis Barabier, menuisier, tout en remerciant mes nombreux pratiques, informe le Public des services, qu'il a renouvelé le moulin à carder sur un nouveau système et il le garantit son ouvrage. Le tout est aussi en très bon ordre, et de plus j'apporte l'ancien et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à mouler et importer quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

J. L. BOMBARDIER, Hussier de la Cour Supérieure. Résidence: ROXTON-FALLS Comté de Shefford. District de Bedford.

A VENDRE LE LOT No. 26 du 8ème rang d'Acton, de 100 Acres de terre tout boisé de toutes sortes de bons bois, sans bâtisses. S'adresser à ce Bureau ou à JOSEPH DUBREUIL, Rosalie 7 juillet 1866.

J. P. CRAIG, Facteur de Pianos, No. 82, Rue St. LAURENT, MONTREAL. Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés. Montréal, 30 Mai, 1864.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

M. TIMOTHÉ BERTRAND, Rue St. François, près de la Place du Marché, désire informer le public en général qu'il continuera à Blanchir, Embouteiller, Réduire, Tirer de Liqueur et d'Appaiseur, le Bois de toute sorte. Une Seie Ronde est aussi dans l'Établissement pour Fendre le Bois, les Lattes et tout autre ouvrage.

M. Bertrand, Brayé et Ecoche le Lin, et invite les Cultivateurs à lui apporter leur Lin, et à s'en servir satisfaits. M. Bertrand est de la St. Hyacinthe qui vend de l'Étouppe et de la Filasse.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à tout autre.

M. Bertrand, offre en vente des Plantes à Vin et Eau de Vie. Il est prouvé que le Vin provenant de ces Plantes est égal sinon supérieur à

ATTENTION ! ATTENTION !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

COURNIER DE ST. HYACINTHE

Samedi, 9 Mars 1867.

Le câble sous marin a déjà repris depuis quelques jours la résignation de lord Carnarvon, le ministre des colonies, et de quelques autres membres du cabinet Derby. Cette résignation, si elle était arrivée plus tôt, aurait pu retarder le succès de la Confédération devant le Parlement anglais ; mais on s'accorde à dire que, dans les circonstances actuelles, elle n'influera en aucune façon sur le sort de l'acte impérial ; il est même probable que la troisième lecture du Bill avait eu lieu lorsque Lord Carnarvon a résigné.

La Confédération est donc chose faite. Il ne nous manque plus que la proclamation royale qui fixera le jour où la nouvelle constitution devra commencer à fonctionner. Quel désappointement pour nos annexionistes !

Jusqu'au dernier moment ils ont espéré ; mais tout conspire aujourd'hui pour leur faire perdre espoir. Nos pauvres compatriotes des Etats-Unis ont eu vainement recours au trop fameux Gen. Butler ; nos journaux annexionistes du Canada ont vainement fait appel à leurs confrères démocrates de la République étoilée ; deux hommes de talent ont vainement cherché à faire de la propagande anti-fédérale parmi le peuple anglais.

Rien n'a réussi.

Ceux qui aux Etats-Unis avaient été chargés de s'occuper des requêtes des Canadiens Américains ont demandé poliment qu'on les exemptât de ce soin—manière agréable de dire qu'on exigeait d'eux l'étude d'un affaire ridicule. MM. Howe et Annand, chargés, dit-on, par le gouvernement américain d'aller faire échouer la Confédération en Angleterre, reprennent tout contents le chemin du pays. Et notre bonne presse de l'opposition en est réduite à constater le succès d'une mesure dont elle a prédit cent fois l'avortement.

Cette bonne presse, à bout d'espoir, voyant disparaître comme la fumée sa folle espérance d'annexion, s'évertue à soulever le préjugé populaire contre la constitution toute imprégnée du principisme monarchique que l'Angleterre nous octroie. Elle ne s'en tient pas là ; elle crie à la révolte. Le temps approche, dit-elle, où ceux à qui la révolution ne répugne point vont faire entendre leurs voix ; le moment arrive où l'on va trouver le joug anglais trop pesant.

Voilà qui est menaçant ! L'Angleterre n'a qu'à se bien tenir, qu'elle évite en Europe les complications de la politique, car bientôt il lui faudra envoyer sur le sol révolutionnaire du Canada ses indomptables légions pour mettre à l'ordre certains braves à quatre poils qui ont déjà les armes à la main.

A propos de révolte, dites-nous donc ce qu'est devenu ce fameux Manifeste anti-fédéral adressé par "Vingt" députés du Bas-Canada au Parlement Impérial. Pour notre part nous avons complètement perdu sa trace. Dans le temps les organes nous disaient que ce Manifeste allait avoir une influence terrible sur le ministère anglais ; ils ajoutaient même, avec ce ton d'assurance bien connu, que c'était le coup de mort de la Confédération.

Nous étions plein d'anxiété. Plus tard en lisant le discours du Trône, en voyant que, là-bas, l'on paraissait ignorer complètement l'existence même d'une opposition en Bas-Canada, nous fûmes, il est vrai, un peu rassurés ; nous nous disions que le Manifeste n'avait pas eu tout l'effet désiré et prédit, puisqu'il n'avait pas même servi à faire connaître l'existence de ses signataires.

Aujourd'hui nous sommes à peu près sans inquiétude, nous l'avons vu ; mais nous aimerions cependant à retrouver la trace du précieux Manifeste des Vingt.

Nous aurions beaucoup de plaisir à apprendre que les ministres anglais l'ont lu et savent par conséquent que nos Rouges libéraux existent bien et dument. Il nous fait peine de voir comme ceux-ci sont tombés dans l'insignifiance. Après tout ce sont des compatriotes, et si l'on s'occupait d'eux un tout petit peu en Angleterre notre orgueil national en serait flatté.

Le projet de remaniement du Tarif Américain, dont nous avons signalé le caractère ultra-protecteur a échoué devant le congrès. On a perdu à se disputer le temps nécessaire pour le faire adopter. Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, nos relations avec les Etats-Unis ne seront point altérées.

Il y aura sous la confédération un télégraphe intercolonial construit et administré par le gouvernement général. Le taux de un centin par mot sera suffisant, dit-on, pour rembourser les dépenses.

Les rumeurs sont à la guerre. Les Féniciens vont bientôt réparer, dit-on.

Cinq mille Haut-Canadiens seraient appelés sous les armes, dans quelques jours, pour défendre la frontière à Niagara. Un contracteur, de Ste. Catherine, H.-C., aurait déjà concu un marché avec le gouvernement pour les provisions nécessaires.

Sir John Michel a visité dernièrement le Fort Wellington, près de Prescott et a fait commencer de suite des travaux de réparation.

On remarquera que les dépêches constatent un soulèvement considérable des féniciens en Irlande. La révolte a eu lieu en même temps dans plusieurs districts, ce qui fait supposer que l'organisation était plus forte que l'on croyait d'abord.

On lit dans le Herald de New-York :

"Le comte de Carnarvon, en proposant la seconde lecture du Bill de la Confédération des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord a fait, dans la Chambre des Lords, un des discours les plus importants que l'on ait entendu au Parlement depuis plusieurs années. En sa qualité de Ministre des Colonies, il est entré dans tous les détails de la mesure et il a combattu les objections que l'on avait soulevées. En parlant de l'avenir du Royaume de la Grande-Bretagne et de la Russie."

L'affaire Drummond - Ramsay, dont on n'a pas encore perdu le souvenir sans doute, vient d'entrer dans une phase nouvelle. On sait que M. Ramsay avait interjeté appel devant la Cour du Banc de la Reine. La cause a été entendue le 5 Mars. Il a d'abord décliné la juridiction du Juge Drummond, prétendant que celui-ci ne pouvait être juge et partie en même temps. Mais la Cour décida contra cette prétention, déclarant qu'en cette circonstance le Juge Drummond n'était pas partie dans la cause, qu'il défendait seulement la dignité du Banc Judiciaire attaqué dans sa personne.

M. Ramsay fit alors successivement motion d'appel de cette décision au Conseil Privé, — motion pour faire rayer la cause du rôle des inscriptions — motion d'appel au Conseil Privé contre le rejet de cette dernière motion — mais en vain. Il finit par plaider au mérite pour obtenir un Bref de Mandamus devant le Conseil Privé contre la Cour d'Appel. M. Oimmet déclara, au nom du Procureur-Général, qu'il ne s'opposait pas à cette motion. Il n'y a pas de précédents en Canada d'une motion de ce genre.

LES INGRATS.

Sous ce titre on lit dans la Minerve.

Nous signalons les paroles suivantes de M. G. V. Desaulniers, lors du sacre de Mgr. Laflèche. Elles contiennent plus d'un enseignement.

Je profite de la première circonstance favorable pour féliciter publiquement Sa Grandeur non-seulement en mon nom, mais au nom du séminaire de St. Hyacinthe dont je fais partie. Cette maison avait appris avec grande joie sa nomination à l'épiscopat parce qu'il avait des titres nombreux et incontestables à cette éminente dignité. L'oraireur ayant fait une fine allusion au précieux ouvrage que Sa Grandeur publia l'an dernier, ajoute : Par tant de travaux, vous avez été non-seulement utile à l'Eglise et au pays, mais vous avez comblé une immense lacune, et vous avez même, le premier, indiqué la route qu'il nous fallait suivre à l'avenir. Puis il termina ainsi : Depuis 38 ans que j'enseigne au séminaire de St. Hyacinthe, moi aussi j'ai vu des hommes sortir de notre maison pour se vouer à la défense des véritables intérêts du pays, mais j'en ai vu d'autres (il me fait mal au cœur de le dire) qui se sont tournés contre les institutions où ils ont été formés, et qui ont indignement attaqué ce qu'on voulait leur faire aimer. J'espère que Votre Grandeur continuera comme toujours de nous accorder ses bienveillants encouragements.

Le Bazar qui a eu lieu durant les jours gras a parfaitement réussi. Le montant des recettes dépassa \$1100.

Le concert de jeudi soir a été vraiment un magnifique succès. La salle du marché était tout à fait remplie ; c'est dire que les recettes ont été abondantes — résultat qui ne couronne pas toujours le talent.

Le programme était très varié et nous pouvons dire que rarement St. Hyacinthe a pu assister à une soirée musicale aussi bien organisée. Les morceaux ont été parfaitement bien rendus, et plusieurs ont été redemandés. Il faut dire que les artistes de Montréal dont on s'était assuré le concours ont eu leur part de succès et d'applaudissements.

Le comité, chargé de disposer des recettes du Concert nous prie d'offrir en son nom des remerciements à M. Norbert Lussier qui a en tout le trouble et le mérite de l'organisation et de la direction du chœur ; à Madame W. Chagnon et Madame I. Lussier qui ont bien voulu donner leur concours, et à tous les membres qui ont entre eux rivalisé de zèle et de dévouement. On offre aussi des remerciements aux artistes de Montréal qui ont prêt l'appui de leur talent reconnu, et à M. Brydges qui a accordé à ceux-ci des permis sur le Grand-Tronc aller et retour. Le Concert a produit \$36.29.

Dimanche dernier, la Compagnie d'Infanterie volontaire de St. Hyacinthe est sortie en grande tenue et est allée saluer successivement le Major DeBellefeuille, Son Honneur le Maire, le Révé. M. Dupuis, son chapelain, et R. Raymond, Ecr. le représentant du comté. Partout elle a reçu des paroles d'encouragement et des éloges. Après s'être reposée quelques instants chez son zélé capitaine, R. St. Jacques, Ecr., la Compagnie a continué sa marche, et a paradé pendant quelque temps dans les rues de la ville. La belle apparence que présente la compagnie nous a agréablement surpris. Quoique ceux qui en font partie n'aient encore été drillés que trois ou quatre fois, ils ont fait quelques évolutions avec beaucoup d'ensemble. Jusqu'à présent, nonobstant le zèle et la capacité des officiers qui se trouvaient à leur tête, toutes les compagnies qui se sont organisées dans cette ville se sont débarrassées après quelques mois d'existence. L'entrain et la bonne volonté que l'on remarque chez tous ceux qui composent celle-ci, la confiance qu'ils manifestent pour les officiers qui les commandent, — confiance dont ces officiers sont dignes à tous égards, — nous font espérer qu'elle n'aura pas le même sort.

LES ACCUSATIONS DE M. DESSAULLES

6me article. Séminaire de St. Hyacinthe, 7 Mars 1867.

Lorsque je me suis élevé contre les inculpations diffamatoires de M. Desaulles à l'égard de l'institution que je dirige, je savais que je commençais une discussion qui serait longue et que, malgré l'heureux résultat que j'en espérais, elle devrait m'être pénible. J'étais persuadé que notre adversaire, incapable de prouver ses assertions, n'aurait pas la force morale d'avouer une erreur et de faire une réparation réclamée par la justice ; et je m'attendais en conséquence qu'il prendrait tous les moyens d'embrouiller le débat et de détourner l'attention du public du point capital de la discussion : c'est précisément ce qui est arrivé.

Au lieu de démontrer la vérité des accusations dont je me plaignais, il a formé d'autres contre nous : il a produit à l'appui de celles-ci certains témoignages appuyés sur des souvenirs plus ou moins récusables ; et sans nous donner le temps d'en contester la valeur, il en tire des conséquences qu'il présente à notre détriment avec des paroles dont l'exagération et la violence dénotent une irritation qui l'aveugle, ou peut-être le dessein de dissimuler la faiblesse de sa cause par la véhémence de son langage. On voit par ses répétitions multipliées et ses prophétiques conclusions qu'il n'a pas confiance en sa démonstration, et que l'assurance qu'il affecte n'est qu'une peur déguisée.

Il est temps de faire cesser ce manège. Revenant à la discussion, j'ai besoin d'exprimer combien elle m'est pénible, non certes parce qu'elle est embarrassante pour moi, mais parce que ce genre de polémique, si familier à mon adversaire, est tout-à-fait en dehors de mes inclinations et de mes habitudes. Il faut en venir à des choses tout-à-fait désagréables. Il ne peut s'agir seulement de principes : le terrain sur lequel M. Desaulles s'est placé force à s'occuper des personnes : on ne peut éviter les noms propres. L'agression est si injuste, si violente qu'elle doit être repoussée avec énergie. Sans doute il y a des convenances de langage imposées à toute discussion et que tout homme qui se respecte doit observer ; j'espère n'y point faire défaut. Si l'en s'agissait que de défendre ceux d'entre nous qui ont été nommément injuriés, la modération serait d'autant plus de mise que la justification est plus facile. Mais je défends en cette circonstance une cause sacrée : celle de l'éducation que notre institution et tous les établissements du même genre sont appelés par la confiance des familles à donner dans l'intérêt de la religion et de la société. Ce n'est pas à un simple adversaire personnel que nous avons à répondre, c'est un ennemi déclaré et acharné de notre enseignement que nous a vu combattre. Il veut ruiner notre influence publique et sociale ; il ne ménage pas ses coups, les nôtres doivent être forts pour le mettre hors d'état de nuire aux principes et aux vérités dont nous sommes les défenseurs.

Mais ce qui rend cette lutte tout-à-fait douloureuse pour nous, c'est qu'elle doit se faire contre un homme qui porte un nom qui nous est cher, et qui personnellement nous avait inspiré l'estime, l'amitié, et la reconnaissance. Ici il me faut une explication. M. Desaulles a rappelé à plusieurs reprises ses bienfaits envers notre maison ; il a mentionné entre autres certains contrats attestant sa libéralité envers nous. Ayant à me plaindre moi-même dans la discussion présente d'un manque de gratitude, je ne voudrais pas mériter un reproche aussi odieux. — Mais il peut m'être permis d'exposer les faits.

En 1835, la corporation du Séminaire venant de se constituer, il s'agissait pour elle d'acquérir la propriété des biens du fondateur du Collège dont Mgr. Lartigue était le possesseur légal. Alors fut agitée la question de l'indemnité à payer aux seigneurs l'honorable P. D. Debartzsch et les héritiers de l'honorable J. Desaulles. Mgr. Lartigue, regardant notre corporation comme d'une nature différente des corporations de main-morte, ne croyait pas que l'indemnité fut due. Des juriconsultes de plus grand poids consultés à ce sujet répondirent dans le même sens ; je cite entre autres M. Toussaint Pelletier et M. Dominique Mondelet, dont j'ai l'opinion écrite entre les mains. L'hon. M. Debartzsch déclara qu'il s'en rapportait sur la question à ce que ferait Madame Veuve Desaulles. La générosité de celle-ci est connue ; mais croyant sans doute à la justice de sa réclamation, elle nous demanda le paiement de l'indemnité dans l'intérêt de sa famille ; et pour nous y faire consentir elle nous offrit la remise du tiers de cette indemnité pour la demi-part qui lui revenait de la succession de son honorable époux, et elle s'engageait à user de son influence auprès de ses enfants lors de leur majorité pour les amener à nous faire la même remise. L'hon. M. Debartzsch consentit aussi et sans la moindre hésitation à l'exiger que les deux tiers de la somme. Ces conditions, les difficultés d'un procès à soutenir, les rapports que nous avions avec ces honorables familles de qui nous nous avions déjà reçu des témoignages de bienveillance, nous firent consentir, malgré la répugnance permanente de Mgr. Lartigue, à payer l'indemnité ; si nous eût fallu la solder toute entière, nous aurions probablement attendu une décision des tribunaux. Au reste, une remise en pareil cas est d'un usage général, comme l'attestent certains juriconsultes. Le droit est si exorbitant de soi que l'exiger dans toute sa rigueur serait presque une injustice.

J'ajouterai que ce droit a été regardé comme si contestable dans le temps que plusieurs institutions du genre de la nôtre eurent refusé le paiement de l'indemnité n'ont consenti à le faire qu'à des conditions plus favorables que celles que nous avons subies. Maintenant je dirai que le tiers allégué par M. Desaulles et laissé entre nos mains jusqu'à sa majorité était de 1,310 livres, 7 sols, 7 deniers ; les intérêts se montaient à 707 livres, 7 sols. M. Desaulles a ratifié ce qu'avait fait en son nom le vénérable père ; et nous a fait ainsi légalement le don de 2,017 livres. Il aurait pu exiger cette somme ; nous n'avions pas de titre juridique à présenter en notre faveur ; mais je laisse au public à juger si vu les circonstances que j'ai rappelées, la plus haute convenance ou plutôt la justice naturelle ne s'imposait pas à un devoir de cette remise. Il faut bien observer

St. Hyacinthe, 9 mars 1867.

Le bulletin des petites nouvelles, grossi de mille rumeurs différentes, est assez considérable. C'est, d'abord, l'hon. M. J. A. McDonald, qui s'est marié à Londres, le 16 courant, avec Dilé. Benard.

On veut ensuite que les Hons. MM. J. A. McDonald, Cartier et John Rose reviennent avec le titre de Sirs et Barons.

On dit, de plus, que l'hon. M. J. A. McDonald ou l'hon. John Ross, M. C. L. du H. C. vont être nommés Lt.-Gouverneur d'Ontario ; que le chef du Haut-Canada sera l'hon. M. McDougall, au moyen d'une fusion de son parti avec les conservateurs.

Pour le Bas-C. nada, les opinions sont partagées entre Sir Narcisse Belleau et M. le Juge Caron, comme Lt.-Gouverneur. L'hon. M. Cartier reste à la tête du cabinet fédéral, tandis que l'hon. M. Langevin devient le Procureur-Général du Bas-Canada. M. Cauchon serait, au premier ministre du Bas-Canada, au ministère fédéral.

On attend cette semaine, les Hons. MM. Langevin et McDougall.

Un journal remet le bruit de la résignation du juge Smith. Nous l'avons annoncé, dans le temps ; acte en a été pris et des offres ont été faites par le gouvernement.

On ne s'est pas alors entendu sur le montant de la pension ; mais il y a lieu de croire que les choses vont se régler à l'arrivée de M. Cartier. M. Oimmet et Ubalde Baudry seraient les nouveaux juges.

Toutes ces nouvelles et rumeurs sont sous bénéfice d'inventaire. Minerve.

L'hon. M. Brown, dans un dîner d'adieu en son honneur, auquel n'assistaient, au reste, que deux membres du Parlement, a déclaré officiellement qu'il se retirait de la vie parlementaire. Les rumeurs continuent à courir. Voici, en certains quartiers, les noms mis en avant pour les prochaines élections :

PARLIER, CONFÉD. PARLIER LOCAL. Stanstead, A. Knight, M.P.P. Dr. Gilbert. A. A. Adams. Compton, J.H. Pope, M.P.P. J.H. Pope, M.P.P. Henry Judah. Brome, C. Dunkin, M.P.P. C. Dunkin, M.P.P. Missisquoi, J. O'Halloran, M.P.P. T.R. Roberts. Brown Chamberlain, W.W. Smith. J. O'Halloran, M.P.P. Huntingdon, R.B. Somerville, M.P.P. J.G. Boyd. T.K. Rumsey, Q.C. Drummond & E. J. Hemming, L.G. H. oule, Arthabrook, Wilfrid Dorion. H. Talbot. Sherbrooke, Hon. A. T. Galt, J.G. Roberson, Richmond, W. H. Webb, M. P. P., Wolfe, Lord Aylmer. Mégantic, G. Irvine, M.P.P., Hebert, Williams, Shefford, Hon. L.S. Huntingdon, M.P.P., Hon. L. S. Huntingdon, M. P. P., A. B. Parueles.

On dit de plus que M. Galt se présente dans le quartier centre de Montréal pour la législature locale. M. J. A. McDonald est demandé à Ottawa. On cite un bon mot de l'hon. J. A. McDonald lors de son récent mariage. C'était au dîner et l'on en était aux santés. M. McDonald se lève et débute par ces mots : « Mon pays m'a envoyé à Londres pour travailler en faveur de l'Union ; en conséquence je me suis en conséquence obligé d'appliquer ma théorie sur la question. »

Quant aux nouvelles religieuses, on dit que le Révé. M. Brunet va être nommé Principal de l'École Normale ; que M. Edmond Langevin va être nommé grand vicar de son frère à l'évêché de Rimouki ; et que M. Boicard va être appelé à l'évêché de Québec. Minerve.

LES ACCUSATIONS DE M. DESSAULLES

6me article. Séminaire de St. Hyacinthe, 7 Mars 1867.

Lorsque je me suis élevé contre les inculpations diffamatoires de M. Desaulles à l'égard de l'institution que je dirige, je savais que je commençais une discussion qui serait longue et que, malgré l'heureux résultat que j'en espérais, elle devrait m'être pénible. J'étais persuadé que notre adversaire, incapable de prouver ses assertions, n'aurait pas la force morale d'avouer une erreur et de faire une réparation réclamée par la justice ; et je m'attendais en conséquence qu'il prendrait tous les moyens d'embrouiller le débat et de détourner l'attention du public du point capital de la discussion : c'est précisément ce qui est arrivé.

Au lieu de démontrer la vérité des accusations dont je me plaignais, il a formé d'autres contre nous : il a produit à l'appui de celles-ci certains témoignages appuyés sur des souvenirs plus ou moins récusables ; et sans nous donner le temps d'en contester la valeur, il en tire des conséquences qu'il présente à notre détriment avec des paroles dont l'exagération et la violence dénotent une irritation qui l'aveugle, ou peut-être le dessein de dissimuler la faiblesse de sa cause par la véhémence de son langage. On voit par ses répétitions multipliées et ses prophétiques conclusions qu'il n'a pas confiance en sa démonstration, et que l'assurance qu'il affecte n'est qu'une peur déguisée.

Il est temps de faire cesser ce manège. Revenant à la discussion, j'ai besoin d'exprimer combien elle m'est pénible, non certes parce qu'elle est embarrassante pour moi, mais parce que ce genre de polémique, si familier à mon adversaire, est tout-à-fait en dehors de mes inclinations et de mes habitudes. Il faut en venir à des choses tout-à-fait désagréables. Il ne peut s'agir seulement de principes : le terrain sur lequel M. Desaulles s'est placé force à s'occuper des personnes : on ne peut éviter les noms propres. L'agression est si injuste, si violente qu'elle doit être repoussée avec énergie. Sans doute il y a des convenances de langage imposées à toute discussion et que tout homme qui se respecte doit observer ; j'espère n'y point faire défaut. Si l'en s'agissait que de défendre ceux d'entre nous qui ont été nommément injuriés, la modération serait d'autant plus de mise que la justification est plus facile. Mais je défends en cette circonstance une cause sacrée : celle de l'éducation que notre institution et tous les établissements du même genre sont appelés par la confiance des familles à donner dans l'intérêt de la religion et de la société. Ce n'est pas à un simple adversaire personnel que nous avons à répondre, c'est un ennemi déclaré et acharné de notre enseignement que nous a vu combattre. Il veut ruiner notre influence publique et sociale ; il ne ménage pas ses coups, les nôtres doivent être forts pour le mettre hors d'état de nuire aux principes et aux vérités dont nous sommes les défenseurs.

Mais ce qui rend cette lutte tout-à-fait douloureuse pour nous, c'est qu'elle doit se faire contre un homme qui porte un nom qui nous est cher, et qui personnellement nous avait inspiré l'estime, l'amitié, et la reconnaissance. Ici il me faut une explication. M. Desaulles a rappelé à plusieurs reprises ses bienfaits envers notre maison ; il a mentionné entre autres certains contrats attestant sa libéralité envers nous. Ayant à me plaindre moi-même dans la discussion présente d'un manque de gratitude, je ne voudrais pas mériter un reproche aussi odieux. — Mais il peut m'être permis d'exposer les faits.

En 1835, la corporation du Séminaire venant de se constituer, il s'agissait pour elle d'acquérir la propriété des biens du fondateur du Collège dont Mgr. Lartigue était le possesseur légal. Alors fut agitée la question de l'indemnité à payer aux seigneurs l'honorable P. D. Debartzsch et les héritiers de l'honorable J. Desaulles. Mgr. Lartigue, regardant notre corporation comme d'une nature différente des corporations de main-morte, ne croyait pas que l'indemnité fut due. Des juriconsultes de plus grand poids consultés à ce sujet répondirent dans le même sens ; je cite entre autres M. Toussaint Pelletier et M. Dominique Mondelet, dont j'ai l'opinion écrite entre les mains. L'hon. M. Debartzsch déclara qu'il s'en rapportait sur la question à ce que ferait Madame Veuve Desaulles. La générosité de celle-ci est connue ; mais croyant sans doute à la justice de sa réclamation, elle nous demanda le paiement de l'indemnité dans l'intérêt de sa famille ; et pour nous y faire consentir elle nous offrit la remise du tiers de cette indemnité pour la demi-part qui lui revenait de la succession de son honorable époux, et elle s'engageait à user de son influence auprès de ses enfants lors de leur majorité pour les amener à nous faire la même remise. L'hon. M. Debartzsch consentit aussi et sans la moindre hésitation à l'exiger que les deux tiers de la somme. Ces conditions, les difficultés d'un procès à soutenir, les rapports que nous avions avec ces honorables familles de qui nous nous avions déjà reçu des témoignages de bienveillance, nous firent consentir, malgré la répugnance permanente de Mgr. Lartigue, à payer l'indemnité ; si nous eût fallu la solder toute entière, nous aurions probablement attendu une décision des tribunaux. Au reste, une remise en pareil cas est d'un usage général, comme l'attestent certains juriconsultes. Le droit est si exorbitant de soi que l'exiger dans toute sa rigueur serait presque une injustice.

J'ajouterai que ce droit a été regardé comme si contestable dans le temps que plusieurs institutions du genre de la nôtre eurent refusé le paiement de l'indemnité n'ont consenti à le faire qu'à des conditions plus favorables que celles que nous avons subies. Maintenant je dirai que le tiers allégué par M. Desaulles et laissé entre nos mains jusqu'à sa majorité était de 1,310 livres, 7 sols, 7 deniers ; les intérêts se montaient à 707 livres, 7 sols. M. Desaulles a ratifié ce qu'avait fait en son nom le vénérable père ; et nous a fait ainsi légalement le don de 2,017 livres. Il aurait pu exiger cette somme ; nous n'avions pas de titre juridique à présenter en notre faveur ; mais je laisse au public à juger si vu les circonstances que j'ai rappelées, la plus haute convenance ou plutôt la justice naturelle ne s'imposait pas à un devoir de cette remise. Il faut bien observer

St. Hyacinthe, 9 mars 1867.

Le bulletin des petites nouvelles, grossi de mille rumeurs différentes, est assez considérable. C'est, d'abord, l'hon. M. J. A. McDonald, qui s'est marié à Londres, le 16 courant, avec Dilé. Benard.

On veut ensuite que les Hons. MM. J. A. McDonald, Cartier et John Rose reviennent avec le titre de Sirs et Barons.

On dit, de plus, que l'hon. M. J. A. McDonald ou l'hon. John Ross, M. C. L. du H. C. vont être nommés Lt.-Gouverneur d'Ontario ; que le chef du Haut-Canada sera l'hon. M. McDougall, au moyen d'une fusion de son parti avec les conservateurs.

Pour le Bas-C. nada, les opinions sont partagées entre Sir Narcisse Belleau et M. le Juge Caron, comme Lt.-Gouverneur. L'hon. M. Cartier reste à la tête du cabinet fédéral, tandis que l'hon. M. Langevin devient le Procureur-Général du Bas-Canada. M. Cauchon serait, au premier ministre du Bas-Canada, au ministère fédéral.

On attend cette semaine, les Hons. MM. Langevin et McDougall.

Un journal remet le bruit de la résignation du juge Smith. Nous l'avons annoncé, dans le temps ; acte en a été pris et des offres ont été faites par le gouvernement.

On ne s'est pas alors entendu sur le montant de la pension ; mais il y a lieu de croire que les choses vont se régler à l'arrivée de M. Cartier. M. Oimmet et Ubalde Baudry seraient les nouveaux juges.

Toutes ces nouvelles et rumeurs sont sous bénéfice d'inventaire. Minerve.

L'hon. M. Brown, dans un dîner d'adieu en son honneur, auquel n'assistaient, au reste, que deux membres du Parlement, a déclaré officiellement qu'il se retirait de la vie parlementaire. Les rumeurs continuent à courir. Voici, en certains quartiers, les noms mis en avant pour les prochaines élections :

PARLIER, CONFÉD. PARLIER LOCAL. Stanstead, A. Knight, M.P.P. Dr. Gilbert. A. A. Adams. Compton, J.H. Pope, M.P.P. J.H. Pope, M.P.P. Henry Judah. Brome, C. Dunkin, M.P.P. C. Dunkin, M.P.P. Missisquoi, J. O'Halloran, M.P.P. T.R. Roberts. Brown Chamberlain, W.W. Smith. J. O'Halloran, M.P.P. Huntingdon, R.B. Somerville, M.P.P. J.G. Boyd. T.K. Rumsey, Q.C. Drummond & E. J. Hemming, L.G. H. oule, Arthabrook, Wilfrid Dorion. H. Talbot. Sherbrooke, Hon. A. T. Galt, J.G. Roberson, Richmond, W. H. Webb, M. P. P., Wolfe, Lord Aylmer. Mégantic, G. Irvine, M.P.P., Hebert, Williams, Shefford, Hon. L.S. Huntingdon, M.P.P., Hon. L. S. Huntingdon, M. P. P., A. B. Parueles.

On dit de plus que M. Galt se présente dans le quartier centre de Montréal pour la législature locale. M. J. A. McDonald est demandé à Ottawa. On cite un bon mot de l'hon. J. A. McDonald lors de son récent mariage. C'était au dîner et l'on en était aux santés. M. McDonald se lève et débute par ces mots : « Mon pays m'a envoyé à Londres pour travailler en faveur de l'Union ; en conséquence je me suis en conséquence obligé d'appliquer ma théorie sur la question. »

Quant aux nouvelles religieuses, on dit que le Révé. M. Brunet va être nommé Principal de l'École Normale ; que M. Edmond Langevin va être nommé grand vicar de son frère à l'évêché de Rimouki ; et que M. Boicard va être appelé à l'évêché de Québec. Minerve.

LES ACCUSATIONS DE M. DESSAULLES

6me article. Séminaire de St. Hyacinthe, 7 Mars 1867.

Lorsque je me suis élevé contre les inculpations diffamatoires de M. Desaulles à l'égard de l'institution que je dirige, je savais que je commençais une discussion qui serait longue et que, malgré l'heureux résultat que j'en espérais, elle devrait m'être pénible. J'étais persuadé que notre adversaire, incapable de prouver ses assertions, n'aurait pas la force morale d'avouer une erreur et de faire une réparation réclamée par la justice ; et je m'attendais en conséquence qu'il prendrait tous les moyens d'embrouiller le débat et de détourner l'attention du public du point capital de la discussion : c'est précisément ce qui est arrivé.

Au lieu de démontrer la vérité des accusations dont je me plaignais, il a formé d'autres contre nous : il a produit à l'appui de celles-ci certains témoignages appuyés sur des souvenirs plus ou moins récusables ; et sans nous donner le temps d'en contester la valeur, il en tire des conséquences qu'il présente à notre détriment avec des paroles dont l'exagération et la violence dénotent une irritation qui l'aveugle, ou peut-être le dessein de dissimuler la faiblesse de sa cause par la véhémence de son langage. On voit par ses répétitions multipliées et ses prophétiques conclusions qu'il n'a pas confiance en sa démonstration, et que l'assurance qu'il affecte n'est qu'une peur déguisée.

Il est temps de faire cesser ce manège. Revenant à la discussion, j'ai besoin d'exprimer combien elle m'est pénible, non certes parce qu'elle est embarrassante pour moi, mais parce que ce genre de polémique, si familier à mon adversaire, est tout-à-fait en dehors de mes inclinations et de mes habitudes. Il faut en venir à des choses tout-à-fait désagréables. Il ne peut s'agir seulement de principes : le terrain sur lequel M. Desaulles s'est placé force à s'occuper des personnes : on ne peut éviter les noms propres. L'agression est si injuste, si violente qu'elle doit être repoussée avec énergie. Sans doute il y a des convenances de langage imposées à toute discussion et que tout homme qui se respecte doit observer ; j'espère n'y point faire défaut. Si l'en s'agissait que de défendre ceux d'entre nous qui ont été nommément injuriés, la modération serait d'autant plus de mise que la justification est plus facile. Mais je défends en cette circonstance une cause sacrée : celle de l'éducation que notre institution et tous les établissements du même genre sont appelés par la confiance des familles à donner dans l'intérêt de la religion et de la société. Ce n'est pas à un simple adversaire personnel que nous avons à répondre, c'est un ennemi déclaré et acharné de notre enseignement que nous a vu combattre. Il veut ruiner notre influence publique et sociale ; il ne ménage pas ses coups, les nôtres doivent être forts pour le mettre hors d'état de nuire aux principes et aux vérités dont nous sommes les défenseurs.

Mais ce qui rend cette lutte tout-à-fait douloureuse pour nous, c'est qu'elle doit se faire contre un homme qui porte un nom qui nous est cher, et qui personnellement nous avait inspiré l'estime, l'amitié, et la reconnaissance. Ici il me faut une explication. M. Desaulles a rappelé à plusieurs reprises ses bienfaits envers notre maison ; il a mentionné entre autres certains contrats attestant sa libéralité envers nous. Ayant à me plaindre moi-même dans la discussion présente d'un manque de gratitude, je ne voudrais pas mériter un reproche aussi odieux. — Mais il peut m'être permis d'exposer les faits.

En 1835, la corporation du Séminaire venant de se constituer, il s'agissait pour elle d'acquérir la propriété des biens du fondateur du Collège dont Mgr. Lartigue était le possesseur légal. Alors fut agitée la question de l'indemnité à payer aux seigneurs l'honorable P. D. Debartzsch et les héritiers de l'honorable J. Desaulles. Mgr. Lartigue, regardant notre corporation comme d'une nature différente des corporations de main-morte, ne croyait pas que l'indemnité fut due. Des juriconsultes de plus grand poids consultés à ce sujet répondirent dans le même sens ; je cite entre autres M. Toussaint Pelletier et M. Dominique Mondelet, dont j'ai l'opinion écrite entre les mains. L'hon. M. Debartzsch déclara qu'il s'en rapportait sur la question à ce que ferait Madame Veuve Desaulles. La générosité de celle-ci est connue ; mais croyant sans doute à la justice de sa réclamation, elle nous demanda le paiement de l'indemnité dans l'intérêt de sa famille ; et pour nous y faire consentir elle nous offrit la remise du tiers de cette indemnité pour la demi-part qui lui revenait de la succession de son honorable époux, et elle s'engageait à user de son influence auprès de ses enfants lors de leur majorité pour les amener à nous faire la même remise. L'hon. M. Debartzsch consentit aussi et sans la moindre hésitation à l'exiger que les deux tiers de la somme. Ces conditions, les difficultés d'un procès à soutenir, les rapports que nous avions avec ces honorables familles de qui nous nous avions déjà reçu des témoignages de bienveillance, nous firent consentir, malgré la répugnance permanente de Mgr. Lartigue, à payer l'indemnité ; si nous eût fallu la solder toute entière, nous aurions probablement attendu une décision des tribunaux. Au reste, une remise en pareil cas est d'un usage général, comme l'attestent certains juriconsultes. Le droit est si exorbitant de soi que l'exiger dans toute sa rigueur serait presque une injustice.

J'ajouterai que ce droit a été regardé comme si contestable dans le temps que plusieurs institutions du genre de la nôtre eurent refusé le paiement de l'indemnité n'ont consenti à le faire qu'à des conditions plus favorables que celles que nous avons subies. Maintenant je dirai que le tiers allégué par M. Desaulles et laissé entre nos mains jusqu'à sa majorité était de 1,310 livres, 7 sols, 7 deniers ; les intérêts se montaient à 707 livres, 7 sols. M. Desaulles a ratifié ce qu'avait fait en son nom le vénérable père ; et nous a fait ainsi légalement le don de 2,017 livres. Il aurait pu exiger cette somme ; nous n'avions pas de titre juridique à présenter en notre faveur ; mais je laisse au public à juger si vu les circonstances que j'ai rappelées, la plus haute convenance ou plutôt la justice naturelle ne s'imposait pas à un devoir de cette remise. Il faut bien observer

St. Hyacinthe, 9 mars 1867.

Le bulletin des petites nouvelles, grossi de mille rumeurs différentes, est assez considérable. C'est, d'abord, l'hon. M. J. A. McDonald, qui s'est marié à Londres, le 16 courant, avec Dilé. Benard.

On veut ensuite que les Hons. MM. J. A. McDonald, Cartier et John Rose reviennent avec le titre de Sirs et Barons.

On dit, de plus, que l'hon. M. J. A. McDonald ou l'hon. John Ross, M. C. L. du H. C. vont être nommés Lt.-

DÉPÊCHES GÉNÉRALES.

"pas craint d'outrager, par le plus brutal sarcasme, l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père, et en son moi un ancien ami, qui l'aimait d'une amitié née au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévouement, je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui ont venus courir sa révolte. A ce sujet, venant, je tombe à genoux, offrant pour lui à Dieu des prières dans lesquelles il n'a plus de foi, et je ne me relève que pour combattre, dans l'ami de ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour."

Certes, je ne prétends pas, il s'en faut, appliquer à M. Dessaulles ces paroles dans toute leur étendue et leur rigueur. Je ne les rapporte que pour montrer par un exemple frappant comment le devoir à remplir envers la vérité doit l'emporter sur toute considération personnelle.

En terminant cet article, je tiens à faire remarquer la question comme étant au fond toute religieuse. J'établirai que dans notre enseignement on ne touche pas aux opinions qui divisent les partis politiques du pays.

Sans croire qu'ils sont indifférents au bien de notre société, je pense qu'elles ne lui ont pas fait perdre de vue l'instruction que les élèves doivent recevoir de nous. Indépendamment de toute autre considération, les regards que nous devons à leurs parents qui appartiennent à des camps opposés, doivent nous interdire une discussion doctrinale sous ce rapport. Au reste, je ne saurais comprendre que l'on nous accusât de considérer un citoyen comme irréligieux ou ennemi de l'Eglise, par cela seul qu'il ne partagerait pas les idées politiques des hommes qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement.

Je m'adresse donc en ce moment avec confiance aux hommes honnêtes des divers partis, attachés à la religion, et aux institutions qui ont servi jusqu'ici la cause de notre commune patrie. Je leur demande une attention que rien ne peut empêcher, et j'ai lieu d'espérer d'eux plus tard un jugement favorable.

J. S. RAYMOND, Ptre., Sup. S. St. H.

—Une bonne nouvelle pour le monde littéraire. L'Univers ressuscité et Louis Veuillot en sera le Rédacteur-en-Chef!

Le Canadien traduit Canada Dominion par le Royaume des Mignons. Tout n'est pas perdu puisque M. Évanturel a fait un mot.

Le 5 mars courant, à St. Jean Baptiste, une enquête a été tenue par H. R. Blanchard Eer, Coroner de ce district, sur le corps de Joseph Lambert âgé de 72 ans. Les témoignages entendus ont constaté que le dit Joseph Lambert était allé le 4 mars au matin à une distance de 20 arpents de sa demeure et qu'à son retour vers les 8 heures du matin, et se serait plaint qu'il avait froid et serait de suite tombé mort. Le verdict du jury a été que le dit Joseph Lambert était mort de maladie du cœur.

M. l'abbé Casgrain vient de publier la biographie de M. Faribault, l'archéologue distingué du Canada. M. Casgrain met en contraste la vie du savant dont nous regrettons la perte et celle de son frère le fondateur de Faribaultville dans le Minnesota.

Cette biographie est écrite avec tous les charmes du style de l'auteur de la Vie de la Mère de l'Incarnation.

Le dernier accident du Grand Tronc près de Richmond, où l'infortuné Jeanbart a trouvé la mort, semble devoir susciter de graves difficultés, attendu que le Jure, dans l'enquête du coroner, a rendu un verdict d'homicide contre C. J. Brydges, Eer, Directeur Gérant, et J. F. Barnard, Ingénieur en Chef de la Division Est.

On nous apprend que, dans le Jure, se trouvait un ancien contracteur du Grand-Tronc, auquel celui-ci a retiré depuis longtemps son patronage, et qui, sous prétexte qu'il était connaisseur, a déclaré le chemin de fer dans un état étonnant.

M. C. J. Brydges a immédiatement récusé la compétence du juré pour défaut de juridiction, l'accident étant arrivé directement sur la ligne de démarcation entre les Districts, de St. François, Drummond et Arthabaska. Le coroner a remis la poursuite de l'enquête au 16 de ce mois, pour s'assurer de la composition légale du Jury.—Min.

Le câble transatlantique a coûté \$30,000 au gouvernement américain depuis six mois. Une seule dépêche, celle envoyée à M. Bigelow, a coûté \$17,000. La chambre n'a pas voté cette allocation sans murmurer.

—Un citoyen de cette ville, résidant depuis quelques temps à Lowell, Mass., États-Unis, et de retour ici depuis quelques jours nous informe que le salaire des artisans est réduit de 10, 15 et même 20 cts. par jour. De plus l'ouvrage manque plusieurs jours la semaine quelque fois. Il nous informe de plus que plusieurs Canadiens font des préparatifs pour revenir en Canada. Quand on sait que Lowell compte près de 6,000 artisans dans ses fabriques, on peut se faire une idée de ce qu'ils ont à souffrir de ces revers.—Pionnier de Sherbrooke.

Indispensable.—Il y a certains remèdes indispensables dans les familles. Parmi ceux-ci, l'expérience de longues années nous fait connaître que le Pain Kéiler de Perry Davis est au premier rang. Car nous avons éprouvé que ses applications externes et internes étaient d'une grande efficacité. Nous pouvons principalement le recommander pour les Rhumes, Rhumatismes ou les contusions et de nouvelles blessures.—Christian Era.

LE DOCTEUR WOOD PROPRIÉTAIRE DE L'INFIRMERIE DE CANCER D'OTTAWA, RUES Sparks & Maria, OTTAWA, C. W.

Cancers guéris, Par un procédé tout nouveau, certain, très prompt, et presque sans cause de douleur, et QUI NE NÉCESSITE AUCUNE OPÉRATION. La guérison sera garantie, et comme preuve, aucun paiement ne sera exigé avant qu'elle ne soit complète. Aussitôt que le Cancer est découvert on devrait se hâter d'en opérer la guérison attendu qu'on ne peut qu'y gagner et qu'un retard quelconque est toujours préjudiciable. Ce qui d'abord ne paraît être qu'une enflure ordinaire soit dans le sein, sur le cou, les sourcils, la lèvre ou ailleurs, peut dans quelques semaines devenir une plaie hideuse et douloureuse. Des certificats de personnes dignes de foi qui ont été complètement guéries depuis nombre d'années peuvent être donnés par des personnes intéressées si on la désire. Une réponse immédiate sera donnée à toute information par écrit. Pas d'argent exigé d'avance, ni avant que la cure soit complète. 30 décembre 1866.

San Francisco, 6. La ville d'Acapulco a été abandonnée par les Impérialistes, le 19 février. La plus grande confiance et un ordre parfait régnaient parmi le peuple. Toluca, la capitale de l'Etat de Mexico, ayant été occupée par les libéraux, le général Tavora reçut ordre de la reprendre. A sept lieues de Mexico, il rencontra les libéraux qui le mirent en pleine déroute. Washington, 6. Un caucus des membres républicains a décidé ce soir de renvoyer la mise en accusation du président au comité Judiciaire aussitôt qu'il sera nommé, et de demander, lundi, d'ajourner au 8 mai prochain.

Londres, 6. Le gouvernement a remis le jour fixé le 11, pour la production du bill de réforme. Ce sera le 18.

Londres, 6. L'agitation féniennne recommence et augmente même en Irlande. Les fils télégraphiques sont coupés, et les troupes sont obligées de disperser les rassemblements.

Londres, 6. Dans la chambre des Communes Lord Nans le secrétaire en chef de l'Irlande a déclaré que le nombre d'émigrés autour de Dublin était de 1000 à 4000.

Berlin, 6. Une attaque a été faite par un corps fénienn, hier, contre les casernes Drogheda, et après un vif combat, a été complètement repoussée, avec beaucoup de pertes en tués et blessés.

Liverpool, 6. Le gouvernement a reçu des nouvelles disant que les Féniens avaient dirigé une attaque contre Castle Martyr hier; mais avaient été défaits. L'un de leurs chefs, un officier américain, a été tué.

Londres, 6. Les Féniens ont arraché les lignes et encombré les voies entre Cork et Dublin.

Le gouvernement n'est aucunement alarmé de ce mouvement.

Toutes les mesures sont prises et il n'y a eu rien de grave jusqu'à présent.

Aux dernières nouvelles, tout était tranquille.

Londres, 6. L'affaire des Etats-Unis contre l'ancien steamer confédéré Alexandria est décidée en faveur des Etats-Unis.

ATTENTION! ATTENTION!

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192, Rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses, sans causer aux patients la moindre douleur.

—L'abbé Casgrain.—Un autre de nos voisins bien connu et très respectable, par un sentiment de devoir, est venu faire l'exposé airant.—St. C. Constant, Comté de Laprairie.—25 mai 1866.—M. C. Devins et Bolton, Droguistes près le Palais de Justice, Montréal.—Chers Messieurs.—Lorsque j'ai commencé à me servir de la Salsepareille de Bristol j'avais souffert durant neuf mois de rhumatismes; j'avais perdu l'usage de mes jambes, n'ayant pu marcher que quatre mois sur neuf. La première bouteille de la Salsepareille de Bristol me fit un grand bien, et avant d'en avoir employé sept bouteilles le mal avait tout à fait disparu et je pouvais marcher aussi bien que jamais. Vous serez utile à plusieurs en publiant ces faits que je serai heureux de confirmer.—Respectueusement à vous.—Thomas Quellan.—A vendre par tous les Pharmaciens au Canada. A St-Jean par F. L. Wight. 460

—Introduction médicale.—merveilleuse cure de rhumatisme.—Aucune maladie est plus agissante que le Rhumatisme, aucune est plus difficile à guérir; voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait défait la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. On constate que John Rogge, du Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme; et de plus crispés comme les serres d'un oiseau de proie; une tendance scrofuleuse dans le sang était révélée par des taches et pustules dans les différentes parties du corps. Dans cette condition il commença à faire usage des Pâtes de Bristol avec le grand antiodote contre le virus de la scrofule, c'est-à-dire la Salsepareille de Bristol. Onze fioles de ces pâtes et huit bouteilles de la Salsepareille le délivrèrent de tout vestige de douleur; il est, maintenant bien portant, content, et capable de vaquer à ses affaires. Ces pâtes sont remplies dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. Ces deux remèdes sont à vendre chez tous les Pharmaciens.

MARIAGE.

A St. Jean, le 4 courant, par Messire Laferrrière, vicaire, Napoléon Langelier, de St. Hyacinthe, à Belle. Petronille Baillargeon de St. Jean.

Décès.

—En cette ville à l'âge de sept mois et demi, Joseph Magloire Wilfred Ercest enfant de M. Ludwig Robert.

AVIS PUBLIC

Une assemblée générale des actionnaires de la société Permanente de Construction de St. Hyacinthe aura lieu MARDI le DOUZE du COURANT dans la salle de l'Hôtel de ville, à DIX HEURES AVANT MIDI pour procéder à l'élection des Directeurs et autres employés.

Vente de Terres et Emplacements à St. Pie.

A vendre dans le Village de St. Pie, les Emplacements connus sous le nom de BLOO CHICONE, consistant en QUATRE GRANDS EMPACEMENTS et chaque emplacement étant de 90 pieds sur 30 plus ou moins; bornés par les rues Cartier, Boathillier, Picard et B'stoeud, et ont sans bâtisses. Une section près du Village de St. Pie sur la rive de la Rivière, d'environ 38 arpents en superficie, borné d'un côté par Joseph Théberge, d'autre côté à Paul Leolane et d'autre côté à François St. Jean. Avec Maison, Grange, etc., dessus grigées. Pour les conditions qui seront très libérales, s'adresser à Roxton-Falls au propriétaire soussigné. ALEXANDRE CHICOINE. Roxton-Falls, 10 août, 1866.

LE DOCTEUR WOOD PROPRIÉTAIRE DE L'INFIRMERIE DE CANCER D'OTTAWA, RUES Sparks & Maria, OTTAWA, C. W.

Cancers guéris, Par un procédé tout nouveau, certain, très prompt, et presque sans cause de douleur, et QUI NE NÉCESSITE AUCUNE OPÉRATION. La guérison sera garantie, et comme preuve, aucun paiement ne sera exigé avant qu'elle ne soit complète. Aussitôt que le Cancer est découvert on devrait se hâter d'en opérer la guérison attendu qu'on ne peut qu'y gagner et qu'un retard quelconque est toujours préjudiciable. Ce qui d'abord ne paraît être qu'une enflure ordinaire soit dans le sein, sur le cou, les sourcils, la lèvre ou ailleurs, peut dans quelques semaines devenir une plaie hideuse et douloureuse. Des certificats de personnes dignes de foi qui ont été complètement guéries depuis nombre d'années peuvent être donnés par des personnes intéressées si on la désire. Une réponse immédiate sera donnée à toute information par écrit. Pas d'argent exigé d'avance, ni avant que la cure soit complète. 30 décembre 1866.

A VENDRE.

UN magnifique grand emplacement en la cité de St. Hyacinthe, avantageusement situé au coin des rues St. Antoine et St. Hyacinthe, avec deux maisons dessus construites et autres dépendances. Une maison à deux étages et un autre à un seul étage, descendant de la succession de feu David Grenon. Pour les conditions qui seront faciles, s'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. C. MARTEL, Chapelier, coin du Marché. 1er Février 1867 2 m 150.

Frais de l'Agriculteur. ROUGE.

Nouvelle variété, formée il n'y a que trois ans, recommandable par sa grosseur et son bon goût. Madame Valiquet en a fait une récolte superbe cette année. Elle offre en vente 1000 plants de ces Fraisiers, qu'elle a élevés avec soin. Prix: 25 cts. chaque; 60 cts. pour 3, \$1 pour 6 ou \$1.50 la douzaine, expédié, free, par la poste, ou si par express, à la charge de l'acquéreur. On peut planter durant tout le mois et au printemps; Que les amateurs s'empressent de faire leurs commandes; Adressez franc de port à ADOLPHE VALIQUET, St. Hilaire. Certificat.—Les frais de Madame Valiquet sont les plus grossiers et les meilleurs au goût que nous ayons vus. C. O. ROLLAND, BRUCE CAMPBELL, H. BAILLY, St. Hilaire, 7 octobre 1866.—6m.

ATTENTION!!! GRANDE NOUVELLE POUR LES PÊTES.

A VENDRE POELE DOUBLE A DEUX FOURNEAUX. NOUVEAU PATRON, Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE DOUBLE A DEUX BAVETTES. PATRON CHAMBLY, Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE DOUBLE "LE CANADIEN". PATRON LONGUEUIL, Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE DE CUIVRE PRINCE ALBERT. COMPLET AVEC VAISSEAUX. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE DE CUISINE NEW ENGLAND. COMPLET AVEC VAISSEAUX. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE SIMPLE Pour hambre. PATRON GEANT NOIR. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

POELE DE CUISINE GOLDEN FLEECE. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

Chaudrons, Canards, saucapans. Peinture de grange. Pelte à Feu, Moute à Biscuit, Trepiéd, etc. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

CRIBLES, CHARRUES, &c. &c. &c. Chez CHS. NELSON, Fonderie Yamaska.

P. S.—Plus haut prix payé pour la FONTE et vieux fer. Conditions très Faciles.

AUTRE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Dans l'affaire de HILAIRE MATHIEU, commerçant de Laprésentation, FAILLI. Les Créanciers de la Faillite sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No 1 Rue St. Sulpice, en la Cité de Montréal, JEUDI le VINGT-UNIÈME jour de MARS prochain, à TROIS heures, P. M. pour l'examen public de l'état et pour l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par la présente requis d'y assister. T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel. Montréal, 27 Février, 1867.

Liste des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste d'Acton Vale, du 1er Février au 1er Mars 1867.

- Allard, Solomon; Brissette, Joseph; Bricette, Louis; Girard, Henriette; Crépand, Jacques; Conway, Thomas; Champigny, du Bauregard, Jos; Dausserail, Elie; Dauphiné, Joseph; Dionne, Amélie; Daigneau, Israël; Favreau, Michel; Farlan, Maxime; Gilbert, Isidore; Hill, Geo; Henry, Crist; Justin, Athanase; Lamoureux, Pierre; Landreville, Philice; Lacombe, Isidore; Meynen, Pierre; McElree, Alexander; Messier, Gédéon; Marin, Christophe; Pricette, Louis; Pion, Joseph; Rouillard, J; St. Germain, Louis; Toignette, Elizabeth; Vaillancour, Francis; Veau, Joseph; A. Q. DUBOIS.

Liste des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe, depuis le 1er au 28 Février 1867.

- Archambault, J.-Bte; Adam, Israël; Brady, Patrick; Bachant, Jean Bapt.; Bristout, François; Bouin, P. Vve. Dme; Boisclair, Baptiste; Boisclair, Moine; Bourgard, Pierre; Cote, Charles; Caron, Ambroise; Chabotte, Magloire; Chenette, Scraphin; Desmontguy, Ugeane; Dion, Jubea Vve; Desnoyers, Charles; Duford, Edouard; Daviau, Louise Dlle; Eve, Charles; Foisy, Etienne; Ponten, Eusem; Faneuf, Joseph; Garon, Prosper; Girard, Barthélemy; Girard, Clément; Girouard, Philomène Dlle; Henry, Robert; Jeanreau, Joseph; Jacques, Oscar; Lac, Michel; Letourneux, J. Bapt.; Laperle, Joseph; Langier, Marie Miss; Lusignan, Joseph; Lamoureux, Cléophas; McIntosh, John; McClure, George; Martin, Augustin; Marin, Toussin; Morelle, Eléne; Nadeau; Pelletier, Tite Dlle; Prorot, Iréné; Paquet, Jean; Paquette, Jean; Robillard, F; Rodier, Pierre; Stanton, Ellen Miss; S'gouin, Toussaint Eer; Tetreault, Jacques; Aubeine, Charlotte De; Archambault, A. Vve. De; Basinai, Louis; Beaudry, Firmin; Belanger, E.; Baron, Antoine Vve Dme; Baron, Lucie Miss; Belanger, Chs.; Clapin, Enseba; Cadoret, Philomène Dlle; Caron, Marianne; Champigny, Olivier; Dufore, Edouard; Ducharme, Geogiana Miss; Dumas, Louis; Desmarais, Xavier; Diguat, Joseph; Filiotte, Antoine Vve De; Frobio, E. Ester Mrs; Filiotte; Gilbert, Gille; Guilber, Joseph; Girard, Michel, 2; Honle, Philomène, Dlle H; Junon, Baptiste; Larchevêque, Emmanuel; Lamoureux, Athanase; Lussier, J. Bte, instituteur; Lecours, Hypollite; Lavigne, Léon; Lucier, Baptis; Marier, Louis; Morin, Cléophas Dlle; Maillois, Edouard; Morelle, F. Vve Dme; McIntyre, Alred; Paulin, Pierre; Palardy, J. Bte; Pelletier, Ed; Poulin, Louis; Robage, Joseph; St. Pierre, Joseph.

AVIS.

Toutes personnes en touchées dans l'affaire de Dame Sophronie Provost, veuve de S. A. Larose, sont notifiées de payer à St. Hyacinthe, sans délai à Alexandre Boudreau, à la maison canadienne qui est autorisée à donner des reçus. T. SAUVAGEAU, Syndic. St. Hyacinthe 1867—4f.

AVIS.

LES VOLONTAIRES ET AUTRES INTERESSÉS SONT NOTIFIÉS QUE LE CONSEIL EXÉCUTIF A AUTORISÉ L'EMISSION DES PENSIONS ET GRATIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ RECOMMANDÉES APRÈS LES TERMES D'UN ORDRE DU CONSEIL, DATÉ LE 21 DU MOIS D'AOUT 1866 PAR LE BUREAU DES OFFICIERS ASSEMBLÉS POUR FAIRE UNE INVESTIGATION ET FAIRE UN RAPPORT SUR LES RÉCLAMATIONS POUR PENSIONS ET GRATIFICATIONS, POUR LE COMPTE DES VOLONTAIRES TUÉS OU MIS HORS DE SERVICE PAR DES BLESSURES OU MALADIES CONTRACTÉES AU SERVICE.

Une liste des noms a été publiée ce jour dans la Gazette du Canada, par le Receveur-Général, qui payera les différentes personnes qui ont droit à recevoir les montants accordés d'après l'Acte 22, Chp. 6, des Statuts Révisés du Haut-Canada. Département de la Milice, Ottawa, 9 Jan. 1867.

MAISON & BOUTIQUE A VENDRE OU A LOUER.

Une Maison et Boutique avantageusement situées pour un retourier, le tout est convenablement occupé par J. Bte. Gagnon, volutier. Possession au 1er Mai prochain, avec des conditions à l'avantage. S'adresser à la Compagnie du Trust & Loan à Montréal, ou à HENRY BARBEAU.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNE que toutes les PERSONNES qui ont manqué de rencontrer les PAIEMENTS qu'ils doivent sur des TERRAINS qu'ils ont achetés de la COURONNE, sont requis de payer ces Arriérages à l'AGENT RÉSIDENT, et quand les Terres auront été achetées SOUS LA CONDITION de DÉFRICHER et de RÉSIDER sur le Lot, les Propriétaires sont requis de fournir une PREUVE SATISFAISANTE qu'ils OCCUPENT la terre et qu'ils y ONT FAIT des AMÉLIORATIONS: à défaut de se conformer à cet avis, les TERRAINS SERONT REPRIS par la Couronne. A. CAMPBELL, Commissaire. Département des Terres de la Couronne, Ottawa, 12 Janvier 1867.

Dents extraites sans Douleur AU-DESSUS DU METROPOLITAN HOUSE, 236—RUE NOTRE-DAME—236 MONTREAL.

LE DR. YOUNG DENTISTE CANADIEN.

Le plaisir d'être traité par un des plus célèbres dentistes de Montréal et des Villes et Villages environnants, qui a maintenu à sa disposition des Appareils qui rendent l'extraction des dents non plus une opération douloureuse, mais plutôt une opération agréable. Les personnes faibles et timides et tous ceux qui le désirent, peuvent se débarrasser des dents et chicots qui les font souffrir, sans éprouver la moindre douleur, en aspirant son ACIDE NITRIQUE EXHILIRANT. Son usage n'offrant aucun danger et produisant la sensation la plus agréable, laissant le patient parfaitement à l'aise, s'il est administré par un praticien au fait de ses propriétés particulières et connaissant ce qu'il faut pour guérir les maux inhérents à l'humanité. Il n'est pas simplement inoffensif, mais il a guéri nombre de maladies douloureuses et peut-être administré avec impunité aux forts comme aux faibles, aux vieux comme aux jeunes, et surtout pour les maux de tête et de gorge. Ce n'est pas une nouveauté pour le Dr. Young il a eu deux années d'expérience. Il n'a rien épargné pour se procurer les meilleurs appareils qui fonctionnent parfaitement. Un de ses appareils est du même genre que ceux du Dr. Colton, de New-York, avec lequel il a administré le gaz à plus de quinze mille personnes, sans aucun mauvais résultat. Il réclame pour sa nouvelle méthode de fabrication l'aspiration du gaz, un arrange marqué sur l'Éther et le Chloroforme pour produire l'insensibilité. Au soutien de cette opinion, il apporte les raisons suivantes: 1o L'insensibilité produite par l'Oxide Nitrique n'affecte aucun danger pour l'Éther ou le Chloroforme—2o L'Oxide Nitrique agit comme stimulant renforçant à l'inverse les autres stimulants; affaiblissant. En surchargeant le sang d'Oxide, le patient acquiert une vigueur qui lui permet de supporter l'opération. L'Éther ou le Chloroforme, au contraire, soutiennent l'Oxide du sang, et agissent comme sédatifs affaiblissant le système.—3o L'Oxide bonifie l'atmosphère d'un appartement. L'Éther et le Chloroforme, au contraire, affectent assez pour nuire à la santé du patient. Si vous avez besoin de DENTS ARTIFICIELLES—les meilleurs—vous pouvez vous les procurer sur le champ et à BAS PRIX. Ceci est particulièrement vrai des BATELIERS SUPÉRIEURS AMÉLIORÉS, dont la beauté, la durabilité, la légèreté et la parfaite adaptation au palais, éclipsent tout ce qu'a produit la dentisterie. Avec Gaz: 75 cent. Sans Gaz: 25 cent. Toutes les opérations sont exécutées soigneusement. Bouteilles de tous genre à prix modérés. Montréal 15 décembre 1866.

DESTRUCTION DES VERS Qui sont encore Commu. Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS, et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale, comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux. Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle-même une tablette de DEVINS, comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre. Préparées seulement par DEVINS & BTON, Chimistes et Droguistes en Gros. 4 Juillet 1866.—1m.

DAIGNEAULT, WARD & SARGEANT, Agents Associés pour les Réclamations Américaines.

PRINCES, ARRÉRAGES DE GAGES, ET PENSIONS, COLLECTÉES SOUS LE PLUS COURT DÉLAI. S'adresser à J. A. DAIGNEAULT, seul Agent pour ce District, au Bureau de R. E. Fontaine, Eer., Avocat, rue Cascades, St. Hyacinthe, 12 Janvier, 1867.

BUREAU D'ÉCHANGE.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

NOTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.

Dans l'affaire de TESSIER & FRÈRES. A LOUER. Une TERRE de 2 arpents sur 30 située au 4me rang de St. Rosalie. Une TERRE de 2 arpents sur 30 située au 5m rang de St. Rosalie, jusqu'à la St. Michel prochain. AUSA LOUER. Saceries sur les terres ci dessus Mentionnées. S'adresser à M. Alex Boudreau, à St. Hyacinthe, ou à T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel. No. 1 Rue St. Sulpice Montréal. St. Hyacinthe 5 mars 1867.

UNE RÉSIDENCE confortable sur la Rue Coxecon, Près de la Rue Girouard, le tout en bon état. Cette place est très convenable pour des Rentiers. Possession au 1er Mai prochain. S'adresser sur le lieu ou à son Magasin, Place du Marché, à PROSPÈRE LAPIERRE. St. Hyacinthe, 19 Déc. 1866.

A VENDRE. Moulins à Farine et à Scie.

Dans la paroisse de St. Hugues, à des conditions faciles. S'adresser à E. LAFONTAINE Eer. N. P. St. Hugues. St. Hugues 23 Janvier 1867.

A VENDRE. Un Magnifique Emplacement en la cité de St. Hyacinthe, avantageusement situé pour un commerce de Groceries et de Marchandises Sèches, situé au Coin des Rues St. Antoine et Concord, avec toutes ses dépendances, consistant en Hangar, Bourie, Remise, etc. Pour les conditions, s'adresser à M. OLIVIER MARION. St. Hyacinthe, 25 Fév. 1867.—2m.

AVIS. Le soussigné a été nommé CURATEUR à la succession vacante de feu JEAN BAPTISTE, GADBOIS et requiert la production des comptes des créanciers de la dite succession sous un mois de cotelette. FRANÇOIS GADBOIS. St. Denis, 21 février 1867.—3f.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

AVIS. Le soussigné a été nommé CURATEUR à la succession vacante de feu JEAN BAPTISTE, GADBOIS et requiert la production des comptes des créanciers de la dite succession sous un mois de cotelette. FRANÇOIS GADBOIS. St. Denis, 21 février 1867.—3f.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

Les Soussignés tiennent toujours un BUREAU D'ÉCHANGE en cette Cité dans le Magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Eer., où ils échanget et achètent les BILLETS DES BANQUES CANADIENNES ET AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT avec autant d'avantage qu'on peut le désirer. Ils ont pour guide les taux du change de Montréal. CORCORAN & ST. JACQUES, R. E. CORCORAN, R. ST. JACQUES, St. Hyacinthe, 26 Décembre 1866.

DEVINS VEGETABLE WORM.

